

POSITION PAPER – Vladimir BILCIK -

Membre du parti SPOLU (Démocratie civique) en Slovaquie, du PPE et de la **Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)** au parlement, je souhaite offrir une protection aux réfugiés tout en conservant une répartition méthodique et organisée des migrants entre les pays de l'Union européenne et les Etats tiers. De manière plus générale, je suis engagé à réformer les règles du Parlement européen en matière de **transparence, d'intégrité, de responsabilité et de lutte contre la corruption**. C'est pourquoi je place au centre de tous les débats la **question des droits de l'Homme**. J'aspire ainsi à mettre en lumière par la présente fiche de position, les différents enjeux et objectifs portés notamment par le Parti Populaire Européen. Mes divers engagements ainsi que ma présence dans les commissions parlementaires font de moi un interlocuteur clé pour la mise en place du Pacte Asile et Migration 2023.

I- L'Union européenne face à l'urgence de la crise migratoire : un devoir de consensus et de coopération pour l'humanité.

Le PPE remercie chaleureusement la Commission européenne pour sa proposition de refonte de la directive 2008/115/CE. Cette directive « retour » en plus de s'inscrire dans la lignée de plusieurs de nos engagements et mesures fondamentales, semble répondre à l'urgence de la crise migratoire. Cela laisse présager donc des négociations *a fortiori* hautement cruciales et sans précédent.

Toutefois, si la proposition de directive de la Commission nécessite quelques modifications, **le PPE soutient avant tout fermement l'idée d'une proposition équilibrée, soucieuse de la dignité humaine et de la sécurité de nos frontières**. En effet, cette refonte nous permettra de faire face à une réalité impérieuse : **notre continent est aux portes d'une nouvelle crise migratoire**. En 2022, 962 000 demandes d'asiles ont été introduites dans l'UE, marquant une augmentation de 52% par rapport à 2021. Plus préoccupant encore, la même année, 331 400 franchissements irréguliers des frontières ont été enregistrés, soit une augmentation de 66% par rapport à 2021. Or, seuls 77 500 des ressortissants irréguliers ont été renvoyés en dehors de nos frontières, soit un taux de 18,5% d'application effective des décisions de retour et une baisse de 20% d'application par rapport à 2021¹

Le PPE² souhaite à tout prix éviter les dérives de la crise migratoire de 2016, un épisode de saturation dramatique qui a souligné nos failles collectives. Elle est le reflet de la solution majeure permettant d'éviter une crise grave : **l'harmonisation et la coopération, aussi bien entre les États-membres qu'avec les États tiers**, sans qui nous ne pouvons esquisser de politique d'accueil et de retours viable. Dès lors, avec l'adoption d'un système d'asile plus juste et efficace, nous avançons vers une meilleure gestion des flux migratoires. Nous entendons porter haut et fort nos ambitions sans jamais trahir les valeurs portées par le PPE, c'est en cela que nous conservons à l'esprit ces mots d'ordre : *L'humanité pour raison, la sécurité pour mission*. Cependant, certaines perspectives de la directive ne sont pas suffisamment traités à mon humble avis et méritent une nette clarification car leur rôle est indispensable.

¹ [Statistiques sur la migration vers l'Europe \(europa.eu\)](https://europa.eu)

² [Groupe PPE au Parlement européen \(eppgroup.eu\)](https://www.eppgroup.eu)

II- Pour une Europe plus forte, plus juste et plus humaine.

- *Une Europe sécuritaire marquée par le progrès et la recherche sous l'égide de l'Intelligence Artificielle.*

Dans un contexte de montée en force des usages de l'Intelligence Artificielle, nous encourageons son utilisation aux frontières, tout en veillant à **encadrer ses risques** en termes de droits fondamentaux mais aussi d'ingérence extra-européenne. Un contrôle ardu de la gestion de l'Intelligence Artificielle est donc non négociable. **En effet, l'importance de la crise migratoire augure l'utilisation d'outils à la hauteur de ces enjeux cruciaux.** Aucun acteur de l'Union européenne ne peut se résoudre à présent à ne pas utiliser les nouvelles technologies et tout leur potentiel. Le PPE est **pour le système d'empreintes sur le système des frontières avec l'EIBM et l'EUROSUR** mais reste contre l'utilisation de pensées et des émotions. Des doutes sérieux persistent quant aux bases scientifiques et à la fiabilité des algorithmes de détection des émotions. C'est pourquoi nous pouvons convenir de développer un système aussi avancé et ce dans l'intérêt des individus.

- *L'efficacité prônée dans la gestion des retours*

Un élément essentiel a été complètement ignoré par la directive retour de la Commission européenne et ce malgré de nombreux rappels des commissions parlementaires et du PPE. **Le conseil en matière de retour qui consiste à accompagner les ressortissants** faisant l'objet d'une décision de retour, dans le cas d'un retour forcé ou d'un retour volontaire est primordial. Le PPE est d'avis de mettre en place **un suivi actif de la situation des ressortissants de pays tiers** tout au long de la procédure de retour, ainsi que d'un renforcement de l'assistance aux ressortissants de pays tiers prêts à volontairement quitter le territoire. Mais surtout il devient nécessaire et obligatoire tel stipulé dans **l'article 11 paragraphe 2 dans un objectif de renforcement du départ volontaire, de mettre en place des dispositifs, dans le respect des accords de partenariat.** Cette aide peut se traduire par la mise en place d'équipes de soutien mobiles tels que des interprètes mais surtout par des conseillers juridiques ainsi qu'une aide financière.

- *Une coopération plus accrue entre les Etats membres et les Etats tiers.*

Le pacte vise en effet à réformer la politique migratoire européenne, notamment en organisant un système de solidarité entre les Etats membres dans la répartition des réfugiés³. L'objectif est de trouver l'équilibre entre la responsabilité des pays de première ligne, comme l'Italie ou la Grèce, qui accueillent la majeure partie des demandeurs d'asile (en raison de la convention de Dublin), et le principe de solidarité que les autres nations doivent respecter. C'est en cela que le PPE se trouve en faveur d'un **examen périodique du niveau de coopération pour pénaliser une coopération insuffisante**, tandis qu'une preuve de bonne volonté dans l'application de ces accords doit être récompensée selon le principe « donner plus, recevoir plus ». Par ailleurs **l'établissement d'une liste des pays sûrs** permettrait de faciliter et accélérer le traitement des procédures de demandes d'asiles, le PPE se montrera plus qu'exigeant lors des négociations finales.

³ [Comprendre les enjeux du « pacte migratoire » européen, cible des critiques du Rassemblement national \(lemonde.fr\)](#)

III- Nos recommandations pour une Europe sécuritaire et solidaire dans la gestion de l'immigration.

Dans cette perspective, je souhaite au nom de la Commission LIBE et du PPE apporter deux recommandations importantes pour un pacte efficient et durable pour l'immigration.

- *L'IA contrôlée aux frontières. Un usage de l'IA encadré et soucieux du respect des droits fondamentaux*

L'usage de l'Intelligence artificielle n'est plus à questionner son potentiel est vecteur d'une grande avancée technologique et scientifique pour l'Union européenne. Toutefois, les différents acteurs de l'UE ne sauraient se montrer trop prudent en souhaitant se protéger davantage contre les risques pernicieux de cette avancée technologique. Certes, l'IA est dotée d'un grand pouvoir d'efficacité dans la question de la crise migratoire. Mais confier son expertise entre les mains d'entreprises privées non européennes seraient assurément préjudiciables. Tout d'abord parce que nous souhaitons avec le PPE préserver la recherche et le développement en Europe. Ursula Von der Leyen avait d'ailleurs souligné « *l'immigration est un défi européen qui exige une réponse européenne* »⁴. Puis, l'expertise dont ont su démontrer les stakeholders telle que l'entreprise Thalès, déjà parmi les leaders mondial en électronique et sécurité, a confirmé la volonté du PPE de pas simplement prioriser les entreprises privées européennes tel entendu à l'article 28-2. En effet, nous souhaitons **uniquement faire appel** à des entreprises établies sur le territoire européen et faire barrière à toute concurrence qui serait non respectueuse des droits de l'Homme comme les géants de Numérique *Google* ou encore *Open AI*.

- *Un pacte pour l'humanité*

Par-dessus tout, ce pacte doit mettre l'accent sur la question **des droits de l'Homme** dans l'accueil des réfugiés autant que pour les questions de retour. Je tiens à mentionner de nouveau que notre devoir est de concilier par nature l'humanité et la sécurité. Il s'agit de l'essence même de nos positions communes sur le pacte migratoire et nous ne pouvons y déroger. C'est pourquoi je souhaiterais aussi mettre l'accent sur la prise en charge des personnes **handicapées mentalement et physiquement**. La commission Européenne se doit de différencier ces catégories et mettre en place un cadre d'accompagnement particulier. Par ailleurs, au nom commission LIBE, nous souhaitons réviser *l'article 3 paragraphe 9* en y insérant les personnes **LGBTQIA+**. En ce sens, je me suis toujours impliqué à faire valoir les mêmes droits pour tout le monde⁵. Pour cela nous nous sommes appliqués à accroître les échanges auprès des ONG et des Stakeholders sur le terrain. Leur place étant centrale, nous avons souhaité axer nos échanges sur l'humanité et c'est également ce que propose le Front commun.

Le Parlement en tant que colégislateur a un devoir de représentation des intérêts des citoyens et de la société civile, il en va de l'intérêt supérieur de l'Europe. J'invite donc la Commission européenne à prendre en compte l'ensemble de mes recommandations.

Vladimir BILCIK.

⁴ [La réforme de l'UE sur l'immigration entre dans sa dernière ligne droite. Voici ce qu'il faut savoir | Euronews](#)

⁵ [PROPOSITION DE RÉSOLUTION sur la multiplication des crimes inspirés par la haine contre des personnes LGBTQIA+ à travers l'Europe compte tenu du récent meurtre homophobe en Slovaquie | B9-0477/2022 | Parlement européen \(europa.eu\)](#)